La Gazette de Saint-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr N°127 Novembre - Décembre 2015

Rencontre avec Samuel BIYERMAN,

Page 13

VIE MUNICIPALE
Loi NOTRe

VIE MUNICIPALE
Témoignage de Samuel BIYERMAN

VIE LOCALE
Recensement de la population « 2016 »

sarl EESM BERMUDEZ

TERRASSEMENT EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE

ELECTRICITE GENERALE EESM

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

COMAILLE AUTO

27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

SAP services à la personne

Plur'Elles Services
Société agréée de services

Prestations aux enfants
- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport

Prestations administratives
- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)

Prestations informatiques
- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet

Prestations ménagères
- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas

Prestations jardinage et bricolage
- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage

JACQUELINE
06 18 84 65 35

E-mail : pluriellesservices@free.fr
Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

Aides Financières :

Aide du Gouvernement
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements
- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAVL...)

De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

MARIE-CLAUDE de SAINT LOUP

MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

« Bonnes fêtes à tous ! »

En cette période où tout un chacun se prépare traditionnellement à fêter la fin de l'année, ayons une pensée toute particulière pour celles et ceux à qui il manquera toujours quelqu'un …

De plus, l'atmosphère générale du pays à cause des récents attentats qui ont frappé Paris et sa banlieue, n'engendrent pas l'euphorie.

Mais, ne cédons pas à la morosité, ni à la psychose car, ainsi, nous ferions le jeu des auteurs de cette folie meurtrière qui a endeuillé un grand nombre de familles, de toutes nationalités et de toutes croyances.

Ayons une pensée également pour les nombreux blessés qui garderont à jamais les traces, tant physiques que morales, de ce 13 Novembre 2015, alors qu'ils passaient des moments agréables et conviviaux de leur vie habituelle.

Comme je l'ai entendu prononcer : *« Etre français, c'est vivre ensemble l'avenir ».*

C'est pourquoi nos enfants et nos familles ne doivent pas subir le contrecoup de ces évènements tragiques et nous devons réagir afin d'essayer de vivre comme avant et avancer en faisant confiance en l'avenir.

Tous nos enfants sont depuis longtemps occupés à feuilleter les catalogues de jouets en tous genres et à faire « leurs commandes ». Ce sont ces enfants qui nous apportent notre raison de vivre et nous font, par leur joie et leurs rires, mettre entre parenthèse tous les aléas de la vie.

Je leur souhaite ainsi qu'à leurs parents et grands-parents
Joyeux Noël et Bonne Année 2016.

Le Maire

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN ALEXANDRE
DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

"Pensez à votre sécurité et à celle de votre famille "

N'oubliez pas l'entretien de votre chaudière et le ramonage de votre cheminée.

L'entreprise MARTIN ALEXANDRE vous propose ses forfaits d'entretien annuels :

• **Entretien Chaudière Gaz**	**85 € TTC**
• **Entretien Chaudière Fioul**	**120 € TTC**
• **Ramonage Cheminée à foyer ouvert**	**50 € TTC**
• **Ramonage Cheminée Insert, Poêle**	**50 € TTC**

Tarifs aux habitants de Saint-Germain-Laval

N'hésitez pas à me contacter pour prendre rendez-vous au **06 31 67 08 03 - 01 60 74 22 15**

EURL MARTIN ALEXANDRE
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup) - 77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03 - Tél. 01 60 74 22 15 - Email : alexandre.martin35@orange.fr

Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service
Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau : NIOXIN© produit recommandé pour les cheveux clairsemés

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61

Sommaire

p. 6 **Vie municipale**

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Septembre 2015
- Loi NOTRe
- Résultats des élections régionales

p. 14 **Vie scolaire**

- 2èmes Foulées Scolaires

p. 16 **Vie locale**

- Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval
- Recensement de la population 2016
- Cérémonie du 11 Novembre 2015
- CLSH « Nathalie »

p. 24 **Vie culturelle**

- Médiathèque

p. 28 **Vie associative**

- Repas de fin d'année du Club de l'Age d'Or

p. 32 **Informations**

p. 35 **Rendez-vous - Agenda**

Compte-rendu du Conseil Municipal Public

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, BONHOMME Florence, AUGE Elisabeth, TELLIER Aline, BOTREL Dominique,
- Messieurs FAGIS Christophe, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier,
- Messieurs MADELENAT François, LE GOFF Philippe, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition.

Absents représentés :

- Madame VIRIN Catherine, représentée par Monsieur HUSSON Michel,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame BONHOMME Florence,
- Madame DUHAMEL Nathalie, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard.

Absents :

- Monsieur DUDILLIEU Dany,
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, Groupe d'opposition

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses, seront vus les points suivants :

- Participation au loyer du Docteur ROSCA,
- Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval pour les opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MADELENAT souhaite avoir des informations sur les commissions.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 20 MAI 2015.

Le compte-rendu du conseil public du 20 Mai 2015 est approuvé à la majorité (18 voix Pour - 3 abstentions *[Messieurs MADELENAT, LE GOFF, Madame ARNOUT, Conseillers d'opposition]*.

2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNE 2015.

Le Conseil adopte à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au Budget Commune 2015.

3 - 3 MOULINS HABITAT - Convention pour garantie d'emprunt dans le cadre de la construction de la Résidence intergénérationnelle (*Annule et remplace la délibération prise le 19 Juin 2014, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 07 Juillet 2014, ayant le même objet)*

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'annuler et

Séance du Mercredi 23 Septembre 2015

de remplacer la délibération, ayant le même objet prise le 19 Juin 2014 (reçue en Sous-Préfecture de Provins le 07 Juillet 2014), concernant la convention pour la garantie d'emprunt dans le cadre du programme de construction de 45 logements (33 PLUS et 12 PLAI) à Saint-Germain-Laval. La Caisse des Dépôts et Consignations, consultée, avait fait savoir qu'elle acceptait la garantie de la Commune à hauteur de 40 % de la somme empruntée soit 3.968.856,00 €. % ; ces 40 % représentent 1.587.542,40 €.

Or le modèle de délibération que 3 Moulins Habitat nous avait adressé pour le Conseil du 19 Juin 2014, est erroné car il est mentionné que le montant total du prêt est à 1.587.542,40 € au lieu de 3.968.856,00 €.

Le Conseil autorise, à la majorité (18 voix Pour, 1 voix Contre *[Monsieur MADELENAT] et 2 Absentions [Monsieur LE GOFF, Madame ARNOUT])*, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention pour garantie d'emprunt dans le cadre de la construction de la Résidence intergénérationnelle, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

4 - REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 200.000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à ouvrir une ligne de trésorerie de 200.000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier

5 - EMPRUNT DE 100.000 €

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à réaliser un emprunt de 100.000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France sur 15 ans avec périodicité trimestrielle au taux fixe de 2,24 %, ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier.

6 - CREATION DE POSTE POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE – Personnel enseignant

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

7 - CREATION DE POSTES POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire, à créer deux postes d'adjoint d'animation, temps non-complet, non-titulaire à compter du 1er Octobre 2015.

8 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE ICO POLYMERS France

Madame le Maire expose au Conseil que les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France) nous ont fait parvenir un dossier pour mise à disposition du public, suite à la demande en date du 12 Mai 2015 et déposée le 26 Mai 2015, complétée en date du 20 Juillet 2015, de la Société ICO POLYMERS FRANCE pour l'exploitation d'une installation de stockage et de transformation de Polymères sur le territoire de la Commune de Saint-Germain-Laval, ZA de Merlange, Rue des Argiles Vertes.

Un arrêté préfectoral n° 2015/DRIEE/UT77/100 du 30 Juillet 2015 précise les modalités de mise à disposition du public du dossier du Lundi 31 Août 2015 au Mercredi 30 Septembre 2015 inclus.

Un affichage municipal a été réalisé à compter du Lundi 17 Août 2015 sur les emplacements administratifs ainsi que sur le terrain.

Le dossier est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture du Secrétariat.

ICO POLYMERS France est une société spécialisée dans la fabrication de billes de plastique à partir d'autres billes de plastique ayant des propriétés différentes (pigments, additifs, etc …) et appelées mélange-maîtres ou masterbatch. Ce procédé permet d'obtenir des granulés plastiques aux propriétés bien définies : densité, résistance, couleurs, etc …, répondant à des besoins spécifiques d'application.

Les billes obtenues serviront à la fabrication d'objets divers, tels que des corps creux par rotomoulage (kayak, bennes, signalétique pour travaux, réservoirs de carburants, etc…) avec des propriétés spécifiques, des textiles, etc… La matière plastique permet notamment la réalisation d'effets intéressants pour des applications multiples (effet bois, par exemple). La transformation des billes en objets n'est pas réalisée par ICO POLYMERS, cependant la Société effectue sur son site des recherches sur les applications potentielles liées à ces billes.

ICO POLYMERS propose également aux industriels la mise à disposition de ses équipements pour des opérations ponctuelles d'extrusion ou de broyage.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

9 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX BASSEE-VOULZIE

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité mais souhaite être informé de chaque étape dans l'avancement de ce dossier.

10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS DE LA CC2F

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable au Plan Local de Déplacements de la CC2F.

11 -CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-

Compte-rendu du Conseil Municipal Public

ET-MARNE et LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL – MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à modifier l'article 4-1 de l'annexe à la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Modification de l'article 4-1 – Définition des circuits spéciaux scolaires transports après l'école et non après les TAP

12 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'ABRIS-VOYAGEURS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la nouvelle convention d'une durée de cinq années pour maintenir la mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs par le Département au profit de la Commune, à savoir :

1 abri bois, au Centre Commercial

1 abri métal, Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre

1 abri métal, Rue du Château d'Eau (Tréchy)

1 abri métal, Rue des Etangs

13 -CONTRAT DE REPAS LIVRES – LES PETITS GASTRONOMES Année scolaire 2015/2016

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de fourniture de repas livrés avec « Les Petits Gastronomes SFRS », ainsi que l'annexe à la convention pour la mise à disposition de matériel, pour l'année scolaire 2015/2016, pour les cantines des écoles.

14 -NOUVELLE DENOMINATION POUR LE STADE DE PONTVILLE « Jean-Pierre MASTELINCK, Maire de 1977 à 1989 »

Madame le Maire propose au Conseil d'honorer la mémoire de Monsieur Jean-Pierre MASTELINCK, Maire de 1977 à 1989, qui a marqué, avec l'aide de son conseil municipal, l'histoire de la Commune.

En effet, il a façonné le visage du village en le transformant en un bourg important aux portes de Montereau-Fault-Yonne, en le dotant des équipements indispensables au confort des habitants et à l'épanouissement des enfants. Le Centre Commercial, le Stade de Pontville, l'Ecole Maternelle les Mûriers et les premiers équipements périscolaires sont l'oeuvre de Jean-Pierre MASTELINCK.

C'est pourquoi, afin de souligner son engagement au service des administrés, je vous propose de donner au Stade de Pontville, le nom de « Jean-Pierre MASTELINCK, Maire de 1977 à 1989 ».

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette nouvelle dénomination.

15 - NOUVELLE DENOMINATION POUR LA SALLE DE SPORTS DE COURBETON « Fernand CHOPIN, Maire de 1959 à 1977 »

Madame le Maire propose au Conseil d'honorer la mémoire de Monsieur Fernand CHOPIN, Maire de 1959 à 1977, qui a marqué, avec l'aide de son conseil municipal, l'histoire de la Commune.

En effet, il a façonné, durant trois mandats consécutifs, le visage du village en le transformant en un bourg important aux portes de Montereau-Fault-Yonne, en le dotant des équipements indispensables au confort des habitants et à l'épanouissement des enfants. Les cités de Courbeton, de Saint Pierre, de Nanon, le foyer SONACOTRA à Gardeloup et le groupe scolaire de Courbeton sont l'oeuvre de Fernand CHOPIN.

C'est pourquoi, afin de souligner son engagement au service des administrés, je vous propose de donner à la Salle de Sports de Courbeton, le nom de « Fernand CHOPIN, Maire de 1959 à 1977 ».

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette nouvelle dénomination.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

16 - PARTICPATION AU LOYER DU DOCTEUR ROSCA.

La présente délibération annule et remplace celle prise le 20 Mai 2015, ayant le même objet.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à continuer de verser une participation forfaitaire de 500,00 € jusqu'au 30 Septembre 2015 à l'Agence Guy Hoquet, gérant de ce bien, puis à Madame DESCHAMPS, propriétaire du bien, jusqu'au 31 Décembre 2015.

17 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL POUR LES OPERATIONS DE DENEIGEMENT SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE DESENCLAVEMENT.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de partenariat, ainsi que son annexe 1, entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval pour les opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement pour une durée de trois ans, reconductible une fois pour la même durée.

Autre question diverse :

Monsieur MADELENAT demande si la Commission Travaux est toujours d'actualité ?

Monsieur AUTHIER répond que la commission existe toujours et présente ses excuses pour ne pas l'avoir réunie ; il va remédier à cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40
La parole est donnée au public.
La séance est déclarée close à 22h10.

Déploiement de la fibre optique

Si vous résidez dans les secteurs du Bourg, Saint Pierre et Courbeton, vous allez être concernés par le déploiement de la fibre optique. Une réunion d'information se tiendra le

Vendredi 22 Janvier 2016 à 20h

Salle de l'Orée de la Bassée

Vous y êtes cordialement invités.

Zone de déploiement :

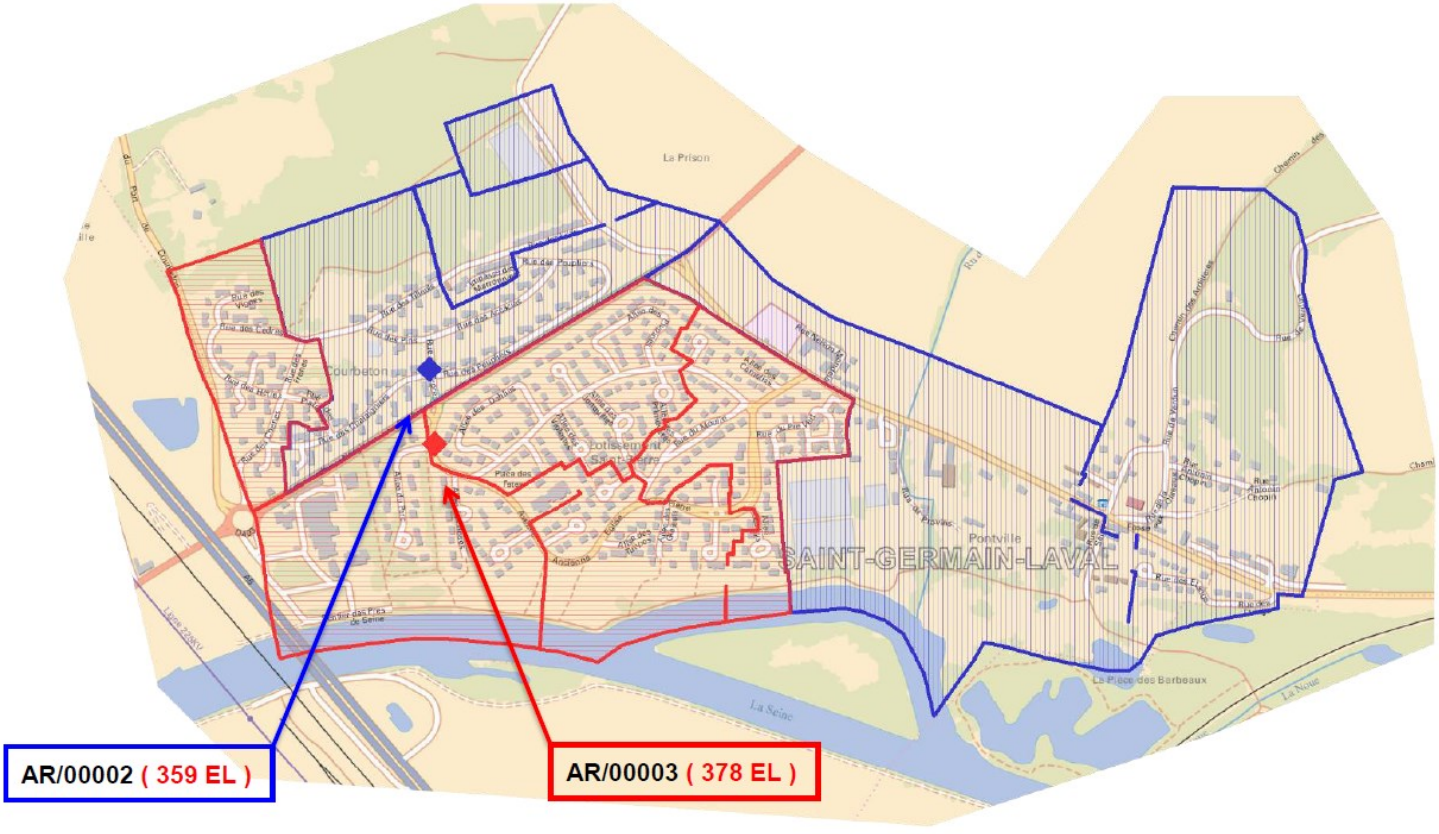

Loi NOTRe

Le conseil communautaire a approuvé, dans sa séance du 30 novembre 2015, le schéma départemental de coopération
intercommunale. Le 2 décembre 2015, le conseil municipal engageait la même démarche, prescrite par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015.

Cette nouvelle loi s'inscrit dans la continuité de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) qui a prévu la constitution, autour de la Métropole du Grand Paris, d'intercommunalités à fiscalité propre d'au moins 200.000 habitants en grande couronne.

Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris(MGP) sera créée le 1er janvier 2016. Elle regroupera la commune de Paris et l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les communes des départements limitrophes, disposant d'une continuité territoriale, ayant fait jouer dans les délais imposés par la loi, un droit d'option pour la rejoindre.

Douze communes de Seine-et-Marne étaient concernées par cette option. Aucune n'a fait part de sa volonté d'être incluse dans La MGP.

Dans ce cadre, la loi MAPTAM a prescrit la mise en oeuvre d'un Schéma Régional de Coopération intercommunale, ayant pour but de faire émerger des pôles d'équilibre, afin d'assurer le développement de la région capitale, en dehors du territoire de la MGP.

Schéma Régional de Coopération Intercommunale

Ce schéma a défini cinq projets de fusion, d'extension ou de rattachement concernant les collectivités de Seine-et-Marne :

- La fusion des Communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée – Val Maubuée » et « Brie Francilienne »(77).

- La fusion de la communauté d'agglomération de Sénart avec les communautés d'agglomération « Evry-centre-Essonne » et « Seine-Essonne » et le syndicat d'agglomération nouvelle « Sénart-Essonne » étendu à la commune de Grigny(77).

- L'extension du périmètre de la communauté Melun-Val-de-Seine aux communes de Pringy et Saint-Fargeau-Pont-Thierry (77).

- L'extension du périmètre de la communauté de communes « Orée de la Brie » à la commune de Varennes-Jarcy(91).

- Rattachement de 17 communes de la communauté de communes « Plaines et Monts de France » aux communautés d'agglomération « Val de France » et « Roissy-Porte-de-France »(95), afin de former un ensemble autour de l'aéroport de Roissy.

Dans le prolongement de ce schéma régional, la loi NOTRe prescrit la mise en oeuvre d'un Schéma Départemental de coopération intercommunale :

- assurant la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupant au moins 15.000 habitants,

- supprimant les enclaves et discontinuités territoriales,

- réduisant le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,

- constituant de nouveaux EPCI, possédant un territoire pertinent au regard des bassins de vie, et améliorant la solidarité financière et territoriale entre leurs membres.

Schéma Départemental de Coopération intercommunale

Au 1er décembre 2015, la Seine-et-Marne compte 40 EPCI à fiscalité propre dont la population varie entre 5.211 et 111.688 habitants :

- 8 communautés d'agglomération,

- 32 communautés de communes,

- 340 syndicats :

- 244 syndicats intercommunaux,

- 85 syndicats mixtes fermés (communes et communautés),

- 11 syndicats mixtes ouverts (collectivités et organismes publics).

Ces communautés englobent en moyenne 13 communes, la plus grande, celle de la Bassée-Montois, en regroupant 42.

Partant de ce constat, deux voies s'offraient au Préfet pour définir la nouvelle carte de l'intercommunalité, répondant aux critères définis par la loi :

- une voie purement démographique, en basant les futurs périmètres sur le seul respect des seuils fixés,

- une voie tenant compte prioritairement de la nécessité de structurer le département par des EPCI pouvant jouer un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire.

Trois axes ont été retenus pour élaborer le projet :

- structurer le département autour de pôles d'équilibre constitués sur sa frange ouest par la loi MAPTAM (Marne-la-

Loi NOTRe (suite)

Vallée, Sénart, Roissy) et les trois pôles urbains de Meaux, Melun et Fontainebleau,

- faire évoluer les périmètres des autres EPCI, afin que leurs dimensions permettent au chef-lieu de jouer un rôle de centralité,

- privilégier la fusion d'EPCI déjà constitués de manière à ne pas mettre à mal le travail mené au sein de ces structures, ayant souvent élaborées un vrai projet de territoire et dans lequel se manifeste parfois un sentiment très fort d'appartenance.

Le projet de Schéma n'intègre pas le volet syndical. Toutefois, les syndicats qui sont intégralement inclus dans le périmètre des futures intercommunalités sont automatiquement dissous en cas d'identité de compétences ou d'identité stricte de périmètre.

Ainsi, s'agissant de la Seine-et-Marne, le nombre d'EPCI est réduit de 14 unités (28 au lieu de 42). La population moyenne des EPCI restants, qui englobe désormais en moyenne 27 communes, s'établit à 45.250.

Le secteur sud de la Seine-et-Marne ne comprend plus que 5 communautés de communes :

1. Le Pays de Fontainebleau qui regroupe les communautés de communes « Entre Seine et Forêt », « Pays de Seine », « Pays de Bière », « Terres du Gâtinais » et « Pays de Fontainebleau » (72.379 habitants) (Fontainebleau),
2. La communauté de communes des deux fleuves, qui absorbe par fusion la communauté de communes du Bocage Gâtinais (39.877 habitants) (Montereau),
3. La communauté de communes du « Pays de Nemours », qui absorbe la commune de Villiers-sous-Gretz (27.090) (Nemours),
4. La communauté de la communauté de communes du « Gâtinais-Val-de-Loing » (19.173 habitants) (Château-Landon),
5. La communauté de communes de « Moret-Seine-et-Loing » (38.133 habitants) (Moret-sur-Loing).

Le projet de schéma départemental a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015. Les collectivités intéressées doivent faire connaître leurs avis avant le 25 décembre 2015. Ces avis seront transmis à la commission départementale, qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer, à la majorité des deux tiers, sur les amendements recueillis, à condition qu'ils soient conformes aux obligations, objectifs et orientations de la moi NOTRe.

Le Préfet arrêtera le schéma définitif le 31 mars 2016, sur la base des propositions de la commission, et définira, toujours par arrêté, avant le 15 juin 2016, les nouveaux périmètres des nouvelles collectivités.

Les collectivités concernées disposeront alors de 75 jours pour se prononcer. Le nouveau périmètre de la communauté sera entériné, si plus de la moitié des conseils municipaux des communes concernées, représentant plus de la moitié de la population, et comprenant obligatoirement la commune la plus nombreuse, si elle représente au moins le tiers de la population, se prononcent favorablement.

Ainsi, après treize années d'existence, la communauté de communes des deux fleuves est appelée à évoluer, en agrandissant vers le sud son territoire, et en englobant les communes de Voulx, de Noisy-Rudignon, de Thoury-Ferrottes, Blennes, Chevry-en-Sereine, Montmachoux et Diant. Conformément à son souhait, la commune de Flagy, rejoindra à cette occasion, le 1er janvier 2017, la communauté de communes de « Moret-Seine-et-Loing ».

Mais cette évolution s'accompagnera également de la prise de nouvelles compétences, imposées par le législateur, telles que l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une aire d'accueil des gens du voyage et la gestion des milieux aquatiques.

La communauté de communes ouvrira donc le 1er janvier 2017 une nouvelle page de son histoire.

Jean Tychensky,
Conseiller municipal
Vice-président de la CC2F,
en charge des finances et des budgets

1er Tour des élections - scrutin du 06 décembre 2015

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	1er Bureau Mairie	2ème Bureau Petit Buisson	TOTAUX
Liste Générale	1 312	700	2 012
Liste complémentaire municipale	-	-	-
TOTAL INSCRITS	1 312	700	2 012
VOTANTS	561	297	858
BULLETINS NULS	21	17	38
SUFFRAGES EXPRIMES	540	280	820
POURCENTAGES VOTANTS	42.76%	42.43%	42.64%

	LISTES	VOIX	VOIX	VOIX	Pourcentage
1	PIERRE LAURENT - Nos vies d'abord !	32	14	46	5.61%
2	CLAUDE BARTOLONE - une Ile-de-France humaine	100	47	147	17.93%
3	FRANCOIS ASSELINEAU - l'URP un parti qui monte	2	3	5	0.61%
4	EMMANUELLE COSSE - Changeons d'air, rassemblement écologiste et citoyen	27	15	42	5.12%
5	DAWI HORSFALL - Liste d'union citoyenne	2	0	2	0.24%
6	VALERIE SACHS - Nous Citoyens	3	1	4	0.49%
7	SYLVAIN de SMET - FLUO	0	0	-	0.00%
8	NIZARR BOURCHADA - Union des démocrates musulmans de France	4	0	4	0.49%
9	NICOLAS DUPONT-AIGNAN - Debout la France	19	13	32	3.90%
10	VALERIE PECRESSE - L'alternance	127	53	180	21.95%
11	AURELIEN VERON - Aux urnes citoyens	2	3	5	0.61%
12	WALLERAND de SAINT-JUST - Liste Front National	211	125	336	40.98%
13	LUTTE OUVRIERE - Faire entendre le camp des travailleurs	11	6	17	2.07%
		540	280	820	

2ème Tour des élections - scrutin du 13 décembre 2015

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	1er Bureau Mairie	2ème Bureau Petit Buisson	TOTAUX
Liste Générale	1 312	700	2 012
Liste complémentaire municipale	-	-	-
TOTAL INSCRITS	1 312	700	2 012
VOTANTS	681	350	1 031
BULLETINS NULS	24	14	38
SUFFRAGES EXPRIMES	657	336	993
POURCENTAGES VOTANTS	51.91%	50.00%	51.24%

	LISTES	VOIX	VOIX	VOIX	Pourcentage
1	CLAUDE BARTOLONE - une Ile-de-France humaine	214	112	326	32.83%
2	VALERIE PECRESSE - L'alternance	209	101	310	31.22%
3	WALLERAND de SAINT-JUST - Liste Front National	234	123	357	35.95%
		657	336	993	

En Ile-de-France

VALERIE PECRESSE 43,80 % - 121 sièges - CLAUDE BARTOLONE 42,18 % - 66 sièges - WALLERAND de SAINT-JUST 14,02% - 22 sièges

Témoignage de Samuel BIYERMAN

Au cours de l'été 2006, Agnès et Emmanuel BIYERMAN quittent la proche banlieue parisienne pour venir s'installer à Saint-Germain-Laval, avec leurs 4 enfants.

C'est au cours de nos nombreux banquets organisés lors de la fête des voisins de la Rue des Vignes à Courbeton, que nous avons fait la connaissance avec cette discrète et agréable famille. Au fil des années, des liens se sont tissés et nous nous sommes appréciés, comme de simples voisins.

Au travers d'une discussion avec Marie-Claude de SAINT LOUP, je lui ai proposé de rencontrer Samuel BIYERMAN, pour partager avec elle le témoignage d'un parcours atypique d'un futur avocat…

Samuel, âgé de 24 ans, est l'aîné d'une fratrie, qui est composée de :

- Jordan, 22 ans, étudiant en Master LEA (spécialité Gestion et Commerce International) à l'université Paris-Sorbonne ;
- Hans, 19 ans, étudiant à l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Fontainebleau ;
- Pauline 16 ans, étudiante en seconde générale au Lycée André Malraux de Montereau.

En 2009, après avoir passé et obtenu un Bac Technologique STI Génie Civil, Samuel a décidé de donner une autre orientation à sa vie d'étudiant. Comme il l'explique, il a fait le choix de faire un virage à 180 ° pour intégrer l'université Panthéon Assas (Paris II) pour y faire une Licence de droit en « Droit privé » qu'il obtient en 2014.

Au cours de l'année 2012, Samuel a fait le choix de s'inscrire au prestigieux « Concours de plaidoiries et d'éloquence », qui fait la fierté d'Assas, permettant aux étudiants comme Samuel, de mettre à nu leur talent pour l'art oratoire.

Devant un jury composé de 12 membres, personnalités particulières, généralement attachées au monde du droit, que Jean-Louis Debré, actuel Président du Conseil Constitutionnel, a fait l'honneur de présider la finale à la Cour d'assises de Melun, dont Samuel était le lauréat.

L'année suivante, Samuel a assuré la présidence de Lysias (association à but non lucratif ayant pour but d'organiser chaque année un Concours de Plaidoirie et d'Eloquence ouvert aux étudiants) et a organisé pour l'occasion, la finale au Château de Fontainebleau dans la Salle des colonnes, normalement fermée au public.

Comme il le précise, *« ce concours est une opportunité pour les étudiants, « qui ne sont pas fils d'untel », car il permet de rencontrer des professionnels du droit, des avocats, des magistrats, des notaires, etc., afin de leur offrir une perspective plus globale et plus concrète de leurs études ».*

En 2015, il est devient titulaire d'un Master en droit « Droit international des affaires, du commerce et droit fiscal ». Il décide la même année, de poursuivre son cursus en s'inscrivant en Master 2 en « Droit Européen Comparé ». Cette formation est, à titre principal, destinée à dispenser aux étudiants une formation à la recherche comparatiste en les exposant aux systèmes de droit continental et de la Common Law (droit commun, en vigueur au Royaume-Uni, au Canada, aux Etats-Unis et d'une façon générale dans les pays du Commonwealth) à travers toute une série d'approches transversales (droit des contrats, droits des biens et des sociétés…).

Au cours de l'année 2016, Samuel quittera sa famille pour rejoindre la prestigieuse Université d'Harvard, aux Etats-Unis, dans l'état du Massachusetts. Il y étudiera plusieurs mois, là où John Fitzgerald Kennedy, Bill Gates, Barack Obama, etc., y ont étudié…

Il continuera son périple américain dans l'état de New York pour parfaire son vocabulaire technique sur les bancs de la prestigieuse Université de Columbia, là où Franklin Delano Roosevelt, Warren Buffett, etc., s'y sont assis, dans un seul et unique objectif : s'inscrire à l'examen du barreau américain car Samuel est désireux de travailler dans un cabinet ou une multinationale, pour ensuite, devenir, magistrat.

Je suis certain que les Saint-Germanois partagerons avec moi cette grande fierté !

Bonne chance à toi Samuel !

Olivier MARTIN

Conseiller municipal

chargé de l'Information, de la Communication

et des Nouvelles Technologies

2èmes Foulées Scolaires humides !

« **I am singing in the rain** » aurait pu être la devise de la deuxième édition des Foulées Scolaires qui se sont déroulées le vendredi 16 Octobre 2015 au stade « Jean-Pierre Masterlink » à Pontville.

Pour sa 2ème édition, cette manifestation, faisant suite à un travail de fond dans le cadre des activités scolaires, a réuni plus de 250 athlètes en herbe de la Grande Section de l'école maternelle « les Mûriers » jusqu'au CM2 de l'école élémentaire de Courbeton.

Valoriser le travail à la fois des enseignantes et celui des enfants par une réunion sportive où après l'initiation, il fallait sur le terrain, gras certes, en « découdre » avec l'adversaire, boucler la boucle.

Le temps n'avait pas choisi d'être clément, tant par l'humidité que par le température. Mais rien n'arrête la motivation et même si les gouttes d'eau mouillaient les enfants, ils ont, en plus, aussi mouillé leur maillot.

Répartis en 6 courses distinctes par niveau et garçons/filles, les écoliers ont donné un échantillon de leur talent sous l'œil vigilant des camarades et des enseignants qui les encourageaient énergiquement, les parents qui n'avaient d'yeux que pour « leur athlète » et les élus présents.

Belle matinée sportive qui, grâce à un espace sportif adapté, a permis à la municipalité de proposer ce projet aux enseignantes qui y ont répondu favorablement. Sous la tutelle de Michel Husson, adjoint au maire et sportif dans l'âme, cet évènement a pu se concrétiser grâce à l'aide des différents services municipaux et à son personnel, aux bénévoles que je remercie vivement pour leur aide précieuse : Nicole, Brigitte, Pascale, Florence, Marinette et surtout Jacques pour sa disponibilité et ses conseils.

A l'issue de chacune des courses, les enfants ont pu se ressourcer en dégustant un chocolat chaud et une viennoiserie offerts par la municipalité.

Après les efforts, vint le moment de la remise des récompenses en début d'après-midi dans chaque école. C'est en présence de Mme de Saint Loup, maire; de M Michel Fontan, adjoint, que M Husson procéda à la distribution des coupes, médailles et divers lots qui furent remis aux enfants dans la plus grande joie et ambiance des grands jours.

Je tiens à remercier pour leur générosité qui a permis d'offrir un lot à tous les enfants : Mme Zaïdi, conseillère départementale et directrice du Sirmotom, M Aïello Léo et la commune de Saint-Germain-Laval.

Classement de chaque course :

- GS Filles : **Imira Ilyana – Guérineau Marion – Jentgen Solenn**
- GS Garçons : **Prunet Raphaël – Vienne Mathys – Zengin Mevlut**
- CP Filles : **Sébastien Oana – Mialebama Délice – Lagarrigue Jade**
- CP Garçons : **Pradier Louis – Meliki Yacine – Loukakou Nathanael**

- CE1 Filles : **Agius Eloïse – Faus Lucie – Meyer Heynoa**

- CE1 Garçons : **Dumontant Drice – Ferreira Miguel – Hakimi Naïdime**

- CE2 Filles : **Zengin Fatma – Grondin Olivia – Esnault Neyla**

- CE2 Garçons : **Prunet Etienne – Fouinat Mathéo – Bourgeois Alex**

- CM1 Filles : **Poulain Lola – Martin Hayden – Vangeli Laura**

- CM1 Garçons : **Mara Nâ'im – Machado Jibril – Mangungu Malcom**

- CM2 Filles : **Chantilly Soraya - Agius Mathilde – Orsini Lisa**

- CM2 Garçons : **Carou Iban – Bourgeois Luck – Thomas Aymeric**

A n'en pas douter, les souvenirs de ces moments de partage, feront certainement date dans l'esprit de ces sportifs. Encore bravo à toutes et tous.

Rendez-vous est pris l'année prochaine pour la troisième édition !

"Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre."
Pierre de Coubertin

Michel Husson,
Adjoint au maire

Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval

Nous poursuivons notre voyage poétique à la découverte du village, en visitant l'église, la ferme de Gardeloup et la maison Gismonda.

L'Eglise Saint-Germain et Saint-Laurent

La bâtisse est massive la silhouette austère
Son parvis dénudé et ses murs décrépis
Ses vitraux disparus, son clocher en bâtière,
Restent les seuls témoins de sa splendeur enfuie.

Son grand vaisseau central exprime la tristesse,
La misère des murs suinte l'abandon,
Seul le chemin de croix annonce dans sa détresse,
La lointaine espérance de la résurrection.

La cloche ne sonne plus pour annoncer l'office,
L'Angélus et les Vêpres, le glas et les matines,
Les prêtres ont déserté et le saint édifice,
Attend dans le silence la sentence divine.

Et pourtant, elle fut grande, quand sa nef lumineuse,
Chantait avec les moines les prières au Seigneur,
Flanquée de ses deux tours lançant toutes joyeuses,
Le carillon de Dieu au message rassembleur.

Et pourtant elle fut belle dans sa noble parure,
Quand les riches décors lui faisaient un écrin,
Quand son retable peint, ciselé de feuillure,
Evoquait le village, son terroir et son vin.

Il y avait trois autels, il y avait trois chapelles,
Trois absides arrondies, un chœur et cinq travées,
Une monumentale chaire dominant les fidèles,
Ecoutant les sermons glapis par les abbés.

Et face au bâtiment descendant des collines,
Le chemin des défunts s'arrêtait au tympan,
Où le prêtre revêtu de sa pourpre violine,
Pour leur dernier voyage attendait les partants.

Je suis de notre histoire le flamboyant symbole,
Plus de mille ans de vie ont façonné mon corps,
Mon temple déserté a perdu sa parole,
Mon temple recrucifié renaîtra de la mort.

SAINT-GERMAIN-LAVAL (S.-et-M.). — L'Eglise construite au XIe siècle.

La ferme de Gardeloup

C'est une vieille ferme, bâtie comme l'église,
Du temps où le village vivait ses premiers jours.
Dans ses pierres blanchies par la pluie et la bise,
On feuillette l'histoire à livre ouvert du bourg.

Dans la cour séculaire au sol battu de terre,
Close de murs épais, comme des châteaux forts,
La vie trace un sillon, comme autrefois l'araire,
Rythmée par les saisons et le goût de l'effort.

Autour du vieux logis, flanqué de sa vinée,

Et du fournil noirci où le pain ne cuit plus,
La basse-cour caquette, cherchant une becquée,
Dans le sol empierré, piqué d'îlots herbus.

L'écurie est déserte, tout comme l'ancienne étable,
Et la parque n'entend plus les grognements porcins,
La grange ne bêle plus, et ses murs vénérables,
Abritent désormais les machines et engins.

Elle traverse les âges et se moque des ans,
Dans l'antan métairie, puis fille de charité,
Ancrée dans le passé, affrontant le présent,
Elle se dresse, austère, défiant l'éternité.

Entrée de la cave

La maison Gismonda

On l'appelle Gismonda du nom de sa maitresse,
Qui fut danseuse étoile, un soir à l'opéra,
Mais aussi du décor que cette belle hôtesse,
Commanda un beau jour au célèbre Mucha.

On accède au domaine par une longue allée,
Bordée de frondaisons, elle serpente paresseuse,
Et conduit à la grille où alors j'apparais,
Dans ma robe de feu, je suis majestueuse.

Blottie dans ma forêt, qui m'offre ma parure,
Et donne sa verdure pour écrin somptueux,
Je suis comme un diamant serti sur sa monture,
Où la pierre et la brique mutent en bijoux précieux.

Mes formes épurées sont d'un art très classique,
Qui rappelle les rois bâtisseurs de palais,
Mon décor intérieur est des plus romantiques,
Formant une harmonie que l'on nomme beauté.

Jean Tychensky,
Conseiller municipal,
Président de l'association des Amis du Patrimoine.

Recensement de la population « 2016 »

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...et vous pouvez y répondre par internet ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Insee & votre commune

Vos agents recenseurs pour la campagne de 2016

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver un bon accueil.

Véronique DUMONTANT
District 0007

Jean CHEDAL
District 0005

Nadia CHELGHAM
District 0003

Sylvie COUDERT
District 0006

DECOUPAGE DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

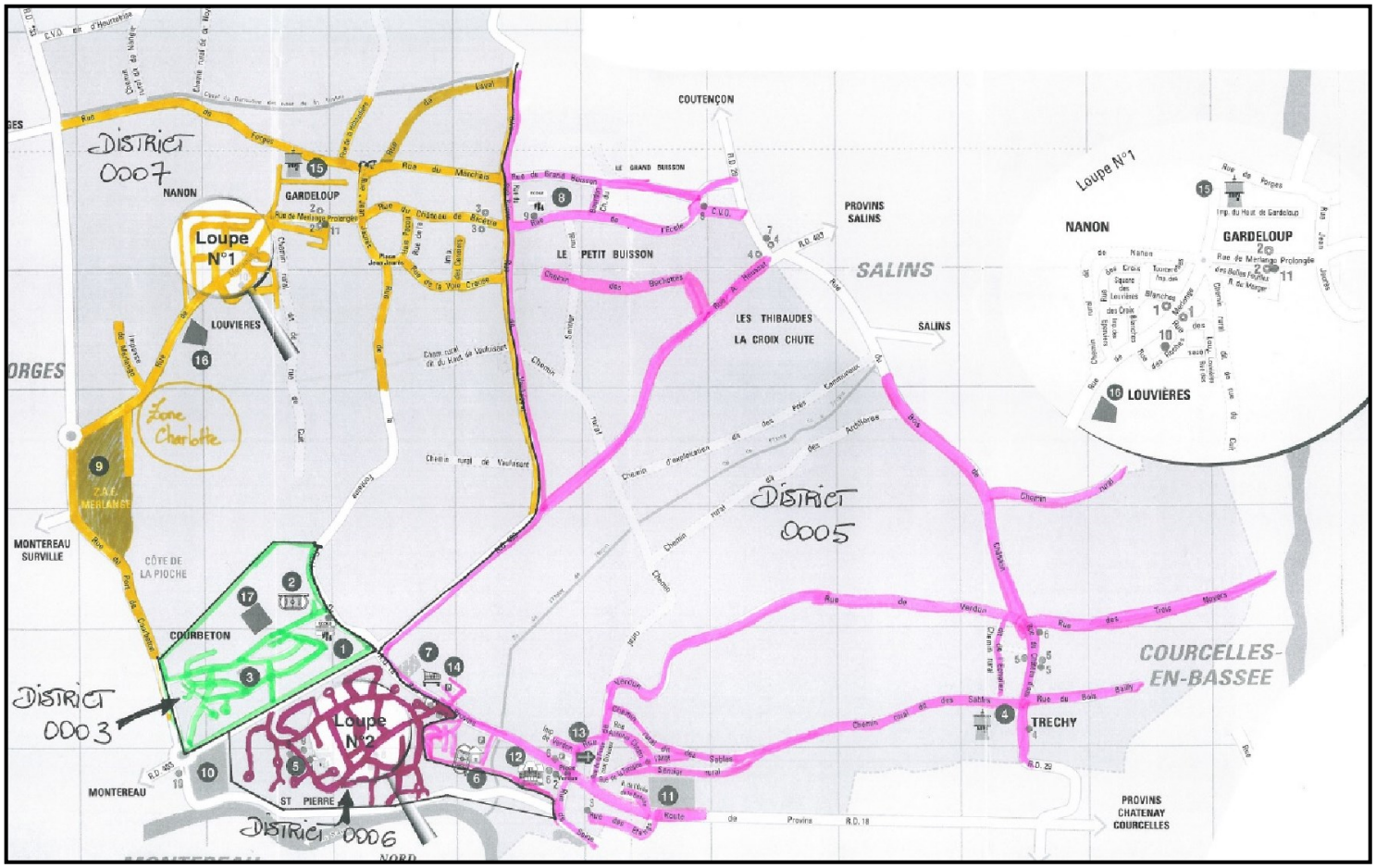

Saint-Germain-Laval a commémoré le 97ième anniversaire de l'armistice, qui mit fin le 11 novembre 1918, au premier conflit mondial.

Nous étions nombreux à participer à cette cérémonie du souvenir, rassemblés autour de notre monument aux morts, où sont inscrits les noms des soldats du village, morts pour la France au cours de cette Grande Guerre.

Les enfants de notre école communale, accompagnés de leur Directrice et de leurs professeurs, ont pris une part active au déroulement de cette Commémoration, à laquelle, ils ont donné, par leur présence et surtout leur engagement, un éclat particulier.

Après avoir écouté le message du Secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire, lu par Bernard Authier, premier adjoint au Maire, rappelant que le 11 novembre est désormais l'occasion de rendre hommage à tous les soldats morts pour la France, Jean Tychensky retraça brièvement les grandes étapes de la première guerre mondiale. Il appela à se souvenir plus particulièrement, en cette année du centenaire, de 1915, l'année la plus sanglante du conflit, qui laissa dans notre histoire des noms qui évoquent encore aujourd'hui le souvenir d'épisodes tragiques : Notre-Dame de Lorette, les Eparges, la butte de Vauquois, la crête de Vimy, le vieil Armand, le cimetière de Souchez. Il rappela que notre pays manifesta pendant ces quatre années de conflit, une cohésion nationale, une capacité de sacrifice, un déploiement de valeurs humaines, sans exemple dans toute notre histoire.

Anaëlle souligna ensuite que cette page d'histoire n'était pas tournée et que tous les enfants étaient présents en ce jour, afin qu'elle ne s'efface pas.

Chloé invita l'assistance à se souvenir des 73 hommes de Saint-Germain-Laval , tout juste âgés de vingt ans, ou dans la force de l'âge, qui participèrent à ce conflit, des 33 qui y trouvèrent la mort, des 7 qui y furent blessés et des 4 qui furent faits prisonniers.

Kerrem procéda à l'appel des soldats de Saint-Germain-Laval, morts pour la France, avant de demander à Julie, Louise, Ema, Hélio, Kodjio, Lynda et Théo de leur rendre hommage , en récitant, tour à tour, le poème de Jacques Hubert Frouger intitulé « la Folie Meurtrière », le poème de John Mac Crae, intitulé « Au Champ d'Honneur », le poème de François Fabie intitulé « le Laboureur Soldat », un texte d'Antonin Seuhl sur l'Armistice.

Madame de Saint-Loup, Maire de Saint-Germain-Laval, accompagnées de Charlyne et de Nathan, déposa ensuite une gerbe au pied du monument aux morts, tandis que Mesdames Cheval et Auger et Messieurs Berthier et Hallart, conseillers municipaux, accompagnés de Noa, Justine, Louise et Yusuf, allaient fleurir les 22 tombes des soldats de la Grande Guerre,

reposant dans notre cimetière.

Anaëlle nous rappela pour terminer, que les commémorations étaient nécessaires, car elles permettaient de comprendre les fondements mêmes de la paix, tandis que Kerrem nous demanda de nous souvenir de toutes les autres guerres et de tous les conflits passés.

Il revint à Madame le Maire de conclure cette cérémonie par une allocution centrée sur le devoir de mémoire.

La Marseillaise chantée par les choeurs de l'armée française clôtura la cérémonie.

Les commémorations des événements de notre histoire sont l'occasion pour la communauté villageoise de manifester sa cohésion et sa solidarité. Le conseil municipal tient à remercier, toutes celles et tous ceux qui ont oeuvré pour son bon déroulement :

- Les porte-drapeaux, Jean-Jacques Lourdel et Régis Duchoquet,

- Madame Sophie Zinetti, Directrice du groupe scolaire de Courbeton et Mesdames, Musquin, Guettaoui, Legrain-Bray, Congratel, Cousin, Noyon, Jourdain et Montoux, professeurs des écoles,

- Hervé Marteau, employé municipal,

- Madame Marguerite Martin,

- Tous les enfants présents, avec une mention particulière, pour les lecteurs et les récitants,

Et bien sûr, toutes celles et tous ceux qui ont honoré de leur présence, cette manifestation du souvenir.

Commémoration du 11 Novembre 2015

Nom de Zeus !

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants du centre de loisirs ont réalisé de nombreuses activités autour du thème de la mythologie. Au fil des jours ils ont découvert des histoires grecques et romaines incroyables. Ils ont fabriqué des poteries, des amulettes et des bijoux antiques, ont participé à des ateliers mosaïques et, enfin, ils ont trouvé le secret des Dieux : les pop cakes !

Une sortie au cinéma a eu lieu lors de la première semaine des vacances et les enfants ont pu voir le film de leur choix : Aladdin, Hôtel Transylvanie 2 ou Mune, le gardien de la lune.

Pour terminer ces vacances en beauté, une grande sortie au musée de la sorcellerie a été organisée. Enfin, pour leur dernier jour, les enfants se sont tous déguisés pour faire la chasse au bonbons dans les rues de Saint-Germain-Laval.

La récolte a été très bonne, et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont été très généreuses avec les enfants pour Halloween !

En attendant les vacances de Noël, l'équipe d'animation accueille vos enfants tous les mercredis avec des activités sportives et artistiques.

Et, pour cette fin d'année, le centre de loisirs brillera de mille feux en décembre, avec le thème « or et argent ». Malheureusement, suite aux événements récents et au renforcement du plan vigipirate, aucune sortie ne sera organisée pendant ces vacances.

Noémie CHIANESE
Directrice du Centre de Loisirs « Nathalie »

Les vacances de la Toussaint...

Médiathèque " Le Manoir "

« A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de coeur (romans, contes, films...).

Vendredi 15 janvier 2016

Méli-Mélo

Depuis début septembre, le Méli-Mélo s'est transformé et vous propose différents moments pour écouter des histoires.....

Pour les Bambins à partir de 4 ans :

Mercredi 20 janvier 2016

Pour les Tout-petits de 6 mois à 3 ans :

Samedi 16 janvier 2016

Tarifs
Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile
En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition

Exposition en Décembre 2015 et Janvier 2016

François Place : Univers d'explorateur

Médiathèque Le Manoir

Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h
Vendredi : de 15 h à 19 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Médiathèque " Le Manoir "

Focus

La médiathèque vous invite à découvrir des auteurs, des réalisateurs, des thématiques :

DE LA BD À L'ÉCRAN

DÉCEMBRE 2015 – JANVIER 2016

Une sélection d'ouvrages adulte et jeunesse pour une rencontre entre le 7ème et le 9ème Art.

Des projections jeunesse

Mercredi 13 Janvier 2016 à 17h
Coraline

Samedi 23 Janvier 2016 à 15h
La colline aux coquelicots

Tarifs
Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile
En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition

Ressources numériques

medialib77

Medialib77, votre bibliothèque numérique !

Apprendre l'italien, consulter un ebook, écouter de la musique ou encore regarder un film... c'est toujours possible en quelques clics !
Medialib77 est l'offre de ressources en ligne, légale et gratuite, proposée par le Département depuis 2011 aux seine-et-marnais inscrits dans une bibliothèque.

CITÉ DE LA MUSIQUE PARIS — MEDIATHEQUE NUMERIQUE — BIBLIOVox

Espace Multimédia

La médiathèque met à votre disposition un espace multimédia constitué de postes informatiques et de tablettes numériques aux heures d'ouverture.

Les postes informatiques vous permettent d'accéder à Internet (avec nos ordinateurs ou en WiFi), d'imprimer, de jouer, d'utiliser des logiciels de bureautique, de consulter votre compte médialib.

Les tablettes numériques vous permettent d'accéder à internet et de consulter des applications.
Tous les mois, la médiathèque met avant des applications afin de vous les faire découvrir et tester !!!

Médiathèque Le Manoir

Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h
Vendredi : de 15 h à 19 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

E.S.L.

KARATÉ DO
M. BONNESON - 06 13 47 77 21

FOOTBALL
M. VIERA - 06 43 44 20 45

COUTURE
Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »
Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

A.C.S.G.

RANDONNEES
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES
M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
M. VITORINO - 06 78 66 75 99

Associations Indépendantes

ECHECS « Le Roi Mat »
M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO
M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC
M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR
Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03
Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »
Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 30 62 86 64

LES AMIS DU PATRIMOINE
M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

LA MAIN SOLEIL
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts
M. ODORICO
(atmainsoleil@gmail.com)

MUSCULATION « 100 FAMILLES »
M. DOISY - 06 11 03 50 69

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN - 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA
Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS
M. PAGES - 06 15 36 57 37

LES AMIS DE L'ECOLE
Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

COMITE DES FETES
Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

PECHE A LA MOUCHE
M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88

AÏKIDO
M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

SAINT GERM' VTT
M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

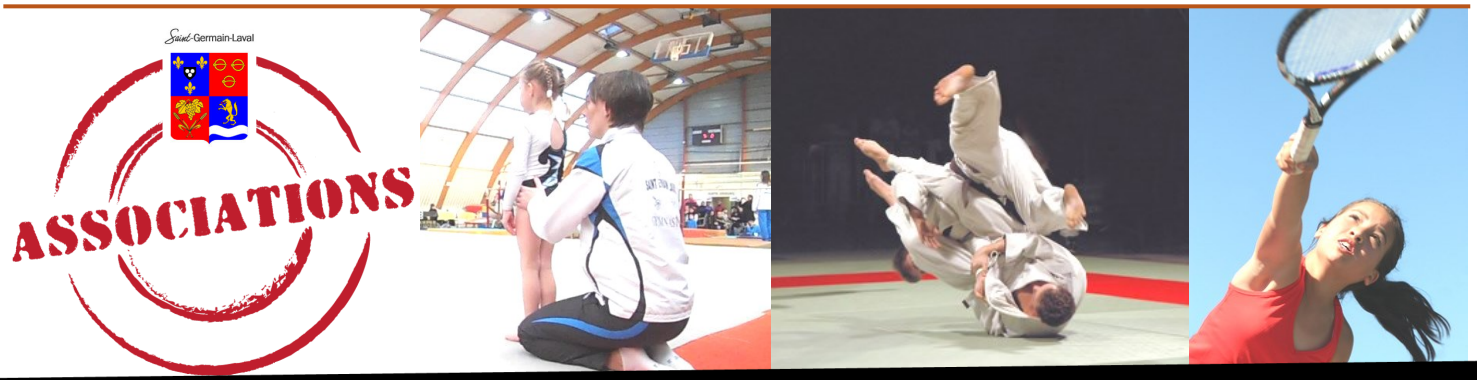

Repas de fin d'année du Club de l'Age d'Or

Dimanche 29 Novembre 2015 a eu lieu le repas de fin d'année du club de l'âge d'or. 80 membres étaient présents pour savourer le repas du traiteur et s'amuser sur les airs joués par l'orchestre Bertrand Hembert.

La Présidente et tous les Membres du Bureau remercient les adhérents et leur souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau

L'A.C.S.G. organise une soirée

« PAËLLA de la *Saint VALENTIN* »

Le Samedi 20 février 2016
salle de l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval
à partir de 20h00

Apèritif

Paëlla

Vin

Salade

Fromage

Dessert

café

Réservations au plus tard le 5 février 2016 auprès de :

Patrice CHARRE : 06.26.46.39.46 — **Nadine CHARRE : 01 64 32 42 65**
Guy BAYOL : 01 64 32 74 57 — **Bernard MARTIN : 06 72 57 95 68**

TARIFS : Adultes : 28 € Boisson comprise Enfants – de 12 ans : 15 €

l'orchestre de Jean-Claude DUFAUT animera votre soirée

L'A.C.S.G. vous souhaite une agréable soirée

Le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

Vous invite au spectacle de Noël

les 19 et 20 décembre 2015

à 14 heures

Salle de l'Orée de la Bassée

Sur inscriptions : les bulletins seront

Distribués dans les Ecoles et à disposition à la mairie

C.C.A.S. : Colis de fin d'année

Nous tenons à remercier tous les bénévoles du C.C.A.S. de la commune de Saint-Germain-Laval qui ont distribué, entre le 9 et le 12 décembre 2015, à nos administrés de 70 ans et plus, le traditionnel colis de fin d'année.

Pour en savoir plus :

C.C.A.S.
Mairie de Saint-Germain-Laval
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Téléphone : 01 64 32 10 62

Michèle CHEVAL
Adjointe au Maire
Chargée de l'Action Sociale

Assurance maladie

Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé. **Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !**

Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs*).

Bon à savoir : Pensez à mettre à jour votre carte Vitale, dès réception du courrier de votre CPAM.

Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1er septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :
  - 23 Décembre 2015

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, **Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.**

Journée défense et citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Collecte des déchets ménagers

La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi

Collecte des encombrants

Jeudi 17 Mars 2016

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Des questions ? Contactez le N° Vert 0 800 45 63 15 du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La Croix-Rouge de Montereau en appelle à toutes les bonnes volontés

Chaque semaine, l'unité locale de Montereau accueille de nouvelles familles issues de tout le canton et recherche par conséquent de nouveaux bénévoles pour aider dans les différentes missions : épicerie sociale, vestiboutique, jardin partagé, secourisme, formation.

Que vous soyez jeunes, actifs ou à la retraite, votre aide leur est précieuse.

Vous n'êtes pas très disponible, mais vous souhaitez donner un peu de votre temps libre pour les autres : soyez Bénévole d'1 jour (Collecte nationale du mois de novembre, Noël des enfants en décembre, Foire de Montereau en avril, Quête nationale en mai, …).

Vous avez davantage de temps, vous aimez le contact et rendre service : devenez Bénévole à l'Epicerie sociale ou à la Vestiboutique.

L'effort physique ne vous fait pas peur, vous pouvez énormément rendre service en aidant l'équipe logistique (chargement/ déchargement des denrées, stockage, mise en rayon).

Vous avez la main verte, il existe un projet de jardin partagé, la Croix Rouge de Montereau vous invite à venir partager votre savoir-faire.

Que vous soyez ou non déjà secouriste, vous vous reconnaissez dans toutes les actions que mène la Croix Rouge Française à travers le monde, alors engagez-vous, devenez Secouriste pour apporter secours, aide et assistance à ceux qui en ont besoin.

Si vous êtes sensible à l'une de ces activités, n'hésitez pas, prenez contact avec l'équipe de bénévoles qui sera très heureuse de vous accueillir !

Croix Rouge Française
Unité locale de Montereau
13, rue des Fossés
Email : ul.montereau@croix-rouge.fr
Téléphone : 01 64 32 58 69

DECEMBRE 2015

- Samedi 19 et dimanche 20 : Visite du Père Noël

  Salle de l'Orée de la Bassée

JANVIER 2016

- Vendredi 8 à 18h30 : Voeux du Maire à la population

  Salle de l'Orée de la Bassée

- Samedi 16 : Repas des Anciens organisé par le CCAS

  Salle de l'Orée de la Bassée

FEVRIER 2016

- Samedi 13 à 20h30 : Loto organisé par l'Association « Les Amis de l'Ecole »

  Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

- Samedi 20 à 20h : « Paëlla de la St Valentin » organisée par l'ACSG

  Salle de l'Orée de la Bassée

Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT (tél. : 01 60 96 20 03)

GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat, livraisons à domicile après 20h*

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval en appelant au :

GRATUITE LIVRAISON GRATUITE

06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06

Saint-Germain-Laval

Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions : cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2015

Directrice de la publication :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843